

Mise en sécurité Incendie Bâtiments Existants



AKILA INGENIERIE, vous accompagne et vous guide pour le diagnostic de mise en sécurité rendue obligatoire

Mise en sécurité Obligatoire



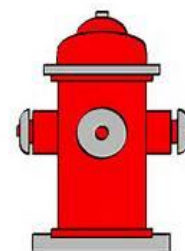
Suite aux récents drames survenus dans les Hôpitaux et les Hôtels Parisiens, les prescriptions réglementaires de la sécurité ont été renforcées.

AKILA vous propose par le biais d'un diagnostic d'évaluer l'écart de votre établissement et de :

- Constater les écarts observés par rapport à la réglementation en sécurité incendie,
- Recommander des solutions dans le but d'assurer un équilibre aussi satisfaisant que possible entre le niveau de sécurité à atteindre et vos contraintes technique et financières,
- Ou tout simplement, de vous remettre un document attestant de la conformité de votre établissement vis-à-vis des textes de la sécurité.

Dans le cadre de l'Arrêté, AKILA réalise, par le biais de visite de votre patrimoine existant :

- Analyse au regard de la nouvelle réglementation
- Préconisation pour vos futurs travaux...
- Chiffrage des travaux par notre partenaire spécialiste de l'analyse de la construction



AKILA INGENIERIE

13 rue de la Coussaye 95880 Enghien les Bains

Tel : 01.34.16.79.20 - Fax : 01.34.12.09.47

@ : contact@akila-ingenierie.com

N° de siret : 793 690 777 00016